

Dernières éditions garanties

Plateforme d'achat en ligne

100% sécurisée

Livraison à 0,01€ vers la France Métropolitaine pour les versions Papier

Une question sur un produit ? Faites vous rappeler gratuitement



# LIAISONS

Navigation

La boutique

[Espace Client](#)

[Votre panier](#)

- [Espace Client](#)
- [Publications](#)
  - [Toutes les publications](#)
  - [Affaires](#)
  - [Associations](#)
  - [Banque - Assurances](#)
  - [Civil](#)
  - [Commerce international](#)
  - [Environnement](#)
  - [Fiscal et Patrimoine](#)
  - [Immatériel](#)
  - [Immobilier](#)
  - [Pénal](#)
  - [Public](#)
  - [Qualité](#)
  - [Santé](#)
  - [Social](#)
  - [Transport](#)
- [Métiers](#)
  - [Tous les métiers](#)
  - [Avocats](#)
  - [Juristes, Directeurs juridiques](#)
  - [Acteurs des Ressources Humaines](#)
  - [Représentant du personnel](#)
  - [Membre d'une association](#)
  - [Fonctionnaire d'une administration](#)
- [Conférences / Formations](#)
  - [Conférences](#)
  - [Formations](#)
  - [Digital Learning](#)
  - [Replay Conférences](#)
- [Produits en ligne](#)
  - [Lamyline](#)
  - [liaisons-sociales.fr](#)
  - [Actualités du droit](#)
  - [Lamy Droit Alimentaire](#)
  - [Solveo RH](#)

- [Lamy Notaire](#)

  

# Contrôle du temps de travail, preuve et sanctions

Gamme Social

Conférence d'Actualité Liaisons Sociales

**Date :** Jeudi 25 mai 2023

**Horaires :** De 9h00 à 17h00

**Lieu :** Paris et à distance

## Objectifs

- Appréhender les bonnes pratiques de contrôle du temps de travail
- Se mettre en conformité avec des solutions opérationnelles fiables
- Identifier les pouvoirs de l'inspection du travail
- Mesurer les risques

## Programme de la matinée

### Le contrôle du temps de travail : une obligation légale

#### Horaires collectifs ou individualisés : que prévoit le Code du travail ?

- L'employeur est tenu d'informer les salariés sur les horaires et de contrôler la durée de travail.
- Quelles sont ces obligations en cas d'horaires collectifs, individualisés ou encore de souplesses accordées aux collaborateurs dans la fixation de leur heure d'arrivée et de départ ?
- Quelles sont les règles applicables en cas d'horaires individuels spécifiques, variables ou en cas d'aménagement pluri-hebdomadaire du temps de travail
- Et qu'en est-il pour les salariés travaillant en dehors des locaux ? (itinérants, déplacements, etc.).
- Peut-on adapter ces règles par accord collectif ?

#### 5 ans après son entrée dans le Code du travail, et une pandémie plus tard, où en est le droit à la déconnexion ?

- Qu'est-ce que le droit à la déconnexion ?
- Quelles entreprises ont l'obligation de négocier sur le sujet, ou à défaut d'établir une charte ?
- Quelles dispositions faut-il prévoir ? Ce droit peut-il réellement régler les problèmes d'hyper connexion ? Comment le faire respecter à l'ère du télétravail, où l'autonomie et la liberté d'organisation des temps côtoient dérives d'hyper connexion et risques psycho-

sociaux ?

## **Le contrôle en pratique : la boîte à outils**

- Quels procédés utiliser pour effectuer les contrôles (badges, relevés individuels ...) et quelles informations peut-on, ou non, collecter ?
- Quels sont les outils informatiques les plus fiables et les plus performants ?
- Comment les intégrer dans un SIRH ? Comment gérer le suivi des données ?
- Quelles sont les bonnes pratiques ou celles à proscrire (écrêtage automatique des heures ...) ?
- Quelle procédure adopter pour encadrer l'accomplissement d'heures supplémentaires ?
- Comment encadrer les envois d'emails ou de SMS à caractère professionnel, envoyés en dehors des horaires ?

## **Programme de l'après-midi**

### **Temps de travail à haut risque de contentieux**

#### **Salariés en forfait jours**

- Quel suivi assurer ? Quels sont les outils de contrôle disponibles ?
- Quelles informations peut-on ou non collecter ? Quelle articulation entre l'autonomie du salarié et le contrôle du temps de travail ?

#### **Temps partiel**

- Temps partiel hebdomadaire, mensuel ou annuel, comment sécuriser le contrat de travail ?
- Quid des heures complémentaires et des compléments d'heures ?
- Comment éviter la requalification du contrat en temps plein ? Comment justifier du respect des horaires contractuels ?

#### **Télétravail**

- Comment contrôler le temps de travail à distance ?
- De quels outils de contrôle efficaces s'équiper (logiciels, application ...) ? Comment se prémunir en pratique des risques liés à la sur connexion ?

### **Preuve des temps travaillés et temps de repos**

- A qui incombe, selon le cas, la charge de la preuve ? Les précisions de la jurisprudence.
- Quels sont les éléments pris, ou non, en compte ? Comment se prémunir contre les comportements déloyaux ou les déclarations mensongères de certains collaborateurs ?

### **Rôle des représentants du personnel**

- Sur quoi et quand doivent-ils être consultés ? Quelles sont les informations à leur communiquer ou à mettre à leur disposition ? Quels sont leurs moyens d'action ?

# Quand l'inspection du travail contrôle !

## Les pouvoirs d'investigation de l'inspecteur du travail

- Quels sont ses principales investigations ? A quelles données doit-il avoir accès ? Comment procède-t-il en pratique ? Peut-on transiger ou contester sa décision, dans quel délai et comment ?

## Sanctions et recours

- Quelles sont les recours du salarié et sur quoi peuvent-ils porter ? Quels sont les délais de prescription applicables ? Quelles sont les montants des amendes ? Qu'en est-il du délit pour travail dissimulé ?

## Clôture

- Temps de questions/réponses avec la salle sur l'ensemble des points évoqués lors de la journée

Participer

Contrôle du temps de travail, preuve et sanctions

845 € HT

soit 1014 € TTC

---

Les frais de participation comprennent le déjeuner pris en commun.

[S'inscrire en ligne](#)

Intervenants

### **Grégory CHASTAGNOL**

Avocat associé

FACTORHY Avocats

### **Eric BARBRY**

Avocat en Droit du Numérique

RACINE Avocat

### **Katia BRANDT**

Responsable d'unité de contrôle

DRIEETS Ile de France

### **Charlotte MICHAUD**

Avocate associée

FLICHY GRANGE Avocats

Public

- DRH et Responsable RH
- Directeur et Responsable des affaires sociales
- Directeur et Responsable juridique

- Responsable santé-sécurité
- Cadre dirigeant
- Représentant du personnel
- Avocat
- Expert comptable

[Retour en haut](#)

Nous suivre

[LinkedIn Lamy Edition](#)

[YouTube](#)

[LinkedIn Liaisons Sociales Edition](#)

Nous contacter

[Contact](#)

[Contact étudiant](#)

La boutique en ligne

[Conditions générales de vente](#)

[Mentions légales](#)

[Politique des données personnelles](#)

[Politique relative aux cookies](#)

[Gestion des Cookies](#)

[FAQ](#)

[Offres du mois](#)

Nos marques

[Lamy](#)

[Liaisons Sociales](#)

[Dalian](#)

[Lamy Axe Droit](#)

Nos produits

[Publications](#)

[Formations](#)

[Conférences d'actualité](#)

[Dossiers juridiques](#)

[Livres blancs](#)

[Nos métiers](#)

[Espace étudiant / enseignant](#)

[Espace étudiant / enseignant](#)

Lamy Liaisons

[Site corporate](#) [Presse](#) [Recrutement](#)

[Et si vous nous aidiez à nous améliorer ?](#)

x